



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion de bureau : Lundi 23 février 2026

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS, Victor PETIGNY, Fabrice POREE, Christopher SPADAFORA, et Ahmed TALEB.

Excusé(s) : Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif.

Assiste(nt) à la séance : M. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

INFORMATIONS

Journée examens des candidats Ligue :

Un point est fait sur la journée de candidatures Ligue (23 JAL et 5 seniors centraux) qui aura lieu le 28 février 2026. Les tests physiques auront lieu à Luynes en matinée, et la partie théorique à la Ligue en début d'après-midi. L'encadrement sera constitué des deux CTRA, de Sébastien OURS, d'Anthony PASQUINI, de Florian BREVET et du Président de la CRA.

Euro Futsal 2026 en Europe de l'Est :

La commission se réjouit du parcours exceptionnel de Victor CHAIX, arbitre FIFA Futsal et responsable du futsal Méditerranéen, qui a arbitré trois rencontres de l'Euro avec à la clé une demi-finale de ce tournoi.

Effectif arbitres Méditerranéen à ce jour :

M. Cyril BOUREAU nous informe qu'à ce jour 1245 arbitres sont désignables au sein de notre Ligue et que 69 sont encore en formation (FIA). Une bonne nouvelle avec un travail important effectué en collaboration avec nos CDA.

TECHNIQUE

F.I.A Féminines :

M. Maxime APRUZZESE prend la parole pour présenter la F.I.A 100% Féminines qui aura lieu du 24 au 26 février prochain au CREPS d'Aix. Il remercie Marion SALEMME et Nathalie GUELEN pour leur disponibilité sur cette première formation 100% Féminines. Neuf stagiaires seront présentes représentant quatre de nos cinq Districts (2 Provence, 2 Grand Vaucluse, 1 Var et 2 Côte d'Azur).

Président
Gilles ERMANI

Secrétaire
Florian BREVET